

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main à Dudswell, le 7 août 2017 à 19h04, à laquelle étaient présents :

Sont présents : M. Jean-Pierre Briand, maire
M. Serge Lemieux, conseiller
M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
M. Gérard Beaudoin, conseiller
Mme Mariane Paré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont absentes : Mme Micheline Breton, conseillère (Absence motivée)
Mme Chantal Laroche, conseillère (Absence motivée)

Monsieur Nacim Khennache, coordonnateur et inspecteur en bâtiment et en environnement, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée, en l'absence de madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, monsieur Jean-Pierre Briand, maire, agit à titre de président et ouvre la séance à 19h04

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2017-165**

Sur proposition du conseiller M. Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

De reporter le point suivant :

6.1 Réparation du plafond de l'usine d'épuration des eaux du secteur Marbleton
et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par le président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modification s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance ajournée du 4 juillet 2017
 - 3.2 Adoption des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 3 juillet 2017
 - Séance ajournée du 4 juillet 2017
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
5. Administration
 - 5.1 Formation pour le logiciel comptable
 - 5.2 Support et formation à la trésorerie
 - 5.3 Embauche de M. Mario Readman
 - 5.4 Nomination de la secrétaire d'élection
 - 5.5 Congrès de la FQM – inscription des élus
 - 5.6 Subvention pour les Massifs du Mont-Stoke

6. Transports - Voirie
 - 6.1 Réparation du plafond de l'usine d'épuration des eaux du secteur Marbleton
 - 6.2 Changement de vitesse sur la rue Principale Ouest
 - 6.3 Élimination de la berce du Caucase
7. Sécurité publique
 - 7.1 Délégation pour le comité de réflexion du regroupement des services incendie
8. Urbanisme
 - 8.1 Autorisation d'achat groupé pour des bacs de compostage
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Renouvellement du contrat pour la collecte des ordures dans les chemins privés
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Politique de remboursement pour les frais des non-résidents
 - 10.2 Embauche d'une consultante pour l'organisation d'événements culturels
11. Finances
 - 11.1 Adoption des comptes payés et à payer
12. Adoption de règlement
 - 12.1 Avis de motion – Plan d'urbanisme numéro 2017-225
 - 12.2 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2017-226
 - 12.3 Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 2017-227
 - 12.4 Avis de motion – Règlement de construction numéro 2017-228
 - 12.5 Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229
 - 12.6 Avis de motion – Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2017-230
 - 12.7 Avis de motion – Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231
 - 12.8 Avis de motion – Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale numéro 2017-232
 - 12.9 Résolution en vertu de l'article 110.3.1. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-225 sur le plan d'urbanisme, du projet de règlement numéro 2017-226 de zonage et du projet de règlement numéro 2017-227 de lotissement
 - 12.10 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-228 de construction
 - 12.11 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-230 sur les conditions d'émissions des permis de construction
 - 12.12 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231
 - 12.13 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-232 sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale
13. Divers
 - 13.1 Présentation des fiches de projet

13.2 Présentation de M. Vincent Dodier

14. Période de questions

14.1 Questions des citoyens

15. Clôture de la séance

16. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance ajournée du 4 juillet 2017
Résolution no 2017-166**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux des séances du 3 et 4 juillet 2017;

Sur proposition du conseiller M. Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De renoncer à la lecture des procès-verbaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption des procès-verbaux
Séance ordinaire du 3 juillet 2017 et séance ajournée du 4 juillet 2017
Résolution no 2017-167**

Sur proposition du conseiller M. Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance ajournée du 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Monsieur Nacim Khennache, coordonnateur et inspecteur en bâtiment et en environnement, dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

5. ADMINISTRATION

**5.1 Formation logiciel comptable
Résolution no 2017-168**

Considérant que la directrice générale est nouvellement arrivée;

Considérant qu'elle a la responsabilité de superviser le budget et les dépenses;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser la directrice générale à suivre une série de formations sur le web pour un montant total de 1 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Amélioration et formation pour la trésorerie
Résolution no 2017-169**

Considérant qu'il y a une période de transition importante au niveau de l'administration municipale;

Considérant qu'il y a du rattrapage à faire au niveau de la trésorerie;

Considérant que la direction générale souhaite augmenter l'efficacité et optimiser la gestion financière de la Municipalité;

Sur proposition du conseiller M. Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De recourir aux services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour apporter un soutien technique et améliorer la gestion financière, à raison de 7.5 heures par semaines pendant 6 semaines, pour la somme de 3 825 \$ plus taxes pris à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Embauche de Mario Readman
Résolution no 2017-170**

Considérant que M. Mario Readman est entré en poste le 9 janvier 2017 à titre de coordonnateur aux loisirs, sports, culture et vie communautaire;

Considérant qu'il avait à son contrat de travail une période probatoire de 6 mois;

Considérant que le comité de sélection s'est réuni pour évaluer les performances de M. Mario Readman;

Considérant que les objectifs confiés à M. Mario Readman lors de son embauche ont été atteints et qu'il a démontré qu'il a les compétences pour réaliser les tâches qui lui sont confiées;

Sur proposition du conseiller M. Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De mettre fin à la probation de M. Mario Readman et d'officialiser son embauche à titre de coordonnateur aux loisirs, sports, culture et vie communautaire et d'ajuster son salaire selon les conditions mentionnées à son contrat, qui stipule une hausse du taux horaire passant de 22.00 \$ de l'heure à 24.73 \$ de l'heure à la fin de sa probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Nomination de la secrétaire d'élection
Résolution no 2017-171**

Sur proposition de la conseillère Mme Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De nommer Mme Josée Bouchard à titre de secrétaire d'élection pour les élections qui auront lieu à l'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Congrès de la FQM – inscription des élus
Résolution no 2017-172**

Considérant que la FQM (Fédération québécoise des municipalités) tiendra son congrès annuel du 28 au 30 septembre à Québec;

Considérant que la Municipalité délègue le maire Jean-Pierre Briand, le conseiller Jean-Maurice Deschênes et les conseillères Chantal Laroche et Mariane Paré à ce congrès;

Sur proposition du conseiller M. Serge Lemieux,
Il est résolu l'unanimité par les conseillers

D'autoriser le maire Jean-Pierre Briand, le conseiller Jean-Maurice Deschênes et les conseillères Chantal Laroche et Mariane Paré à assister à ce congrès;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant maximum de 4 000 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas selon la Politique en vigueur.

**5.6 Subvention pour le massif des monts Stoke
Résolution no 2017-173**

Considérant que l'organisme Nature Canton-de-l'Est a comme mandat de protéger et préserver les milieux naturels tout en aménageant sa forêt sur le massif des monts Stoke;

Considérant que ce massif se retrouve sur une partie du territoire de Dudswell;

Sur proposition du conseiller M. Jean-Maurice Deschênes
Il est résolu l'unanimité par les conseillers

D'accorder un appui financier à la conservation et à la mise en valeur intégrée des monts Stoke au montant de 3 000 \$ à Nature Cantons-de-l'Est pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT - VOIRIE

**6.1 Réparation du plafond de l'usine d'épuration des eaux du secteur
Marbleton (REPORTÉE)**

**6.2 Changement de vitesse sur la rue Principale Ouest
Résolution 2017-174**

Considérant que plusieurs plaintes ont été reçues concernant la vitesse sur la rue Principale Ouest;

Considérant qu'une nouvelle entrée a été aménagée par Graymont et que celle-ci augmente la circulation dans une portion de la route;

Considérant que la limite de vitesse est de 70 km/h et que les utilisateurs ne ralentissent pas lorsqu'ils arrivent dans la zone du 50 km/h;

Considérant que cette portion de la route appartient au ministère des Transports;

Sur proposition du conseiller M. Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De transmettre notre demande au MTQ concernant la demande de diminution de la vitesse permise qui passerait de 70 km/h à 50 km/h sur la rue Principale Ouest dans le secteur de l'entreprise Graymont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Élimination de la berce du Caucase
Résolution 2017-175**

Considérant qu'il y a présence de berce du Caucase dans le secteur et qu'il s'agit d'une plante envahissante dangereuse;

Sur proposition de la conseillère Mme Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De permettre l'analyse des coûts pour le retrait de la berce du Caucase présente près de la station d'épuration sur les rues St-Alphonse et Pellerin au coût de 1250\$ plus taxes et frais de transport au Club agroenvironnemental de l'Estrie.

D'engager, par la suite, cette firme au taux horaire de 125\$ pour un agronome, à 75\$ pour un technicien et de 50\$ pour les heures de déplacement afin de mettre en œuvre les recommandations prioritaires en fonction du scénario sélectionné dans l'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**7.1 Délégation pour le comité de réflexion du regroupement des services incendie
Résolution 2017-176**

Considérant que les normes à rencontrer pour les services de sécurité incendie sont de plus en plus grandes et que les orientations gouvernementales ne semblent pas indiquer de répit en cette matière;

Considérant que dans une vision future, il appert que les municipalités n'auront d'autres choix que de regrouper leur service afin d'arriver à répondre à toutes les demandes et à s'assurer que les interventions se fassent de façon à limiter au maximum, voir à enrayer, les risques de poursuite;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile pour les directeurs (à temps partiel) des services incendie de compléter tous les rapports demandés, de s'assurer du suivi du schéma en couverture de risques et aussi du suivi des équipements, des formations, des inspections annuelles, mensuelles et hebdomadaires, etc.;

Considérant que le recrutement de pompiers volontaires est de plus en plus difficile;

Considérant que les municipalités de Dudswell, de Lingwick et de Weedon ont commencé à étudier la possibilité de former un regroupement de leur service d'incendie et que ces municipalités sont en faveur du projet et souhaitent définir un protocole d'entente;

Sur proposition de la conseillère Mme Mariane Paré
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

DE créer un comité provisoire composé d'un élu, de la direction générale et du directeur du service incendie de chacune des municipalités, afin d'entamer les démarches et de présenter aux trois conseils municipaux un projet d'entente pour regrouper leur service de sécurité incendie;

QUE les représentants de la municipalité de Dudswell seront Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale, M. Daniel Breton, directeur du service incendie et Mme Chantal Laroche, conseillère municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

**8.1 Autorisation d'achat groupé pour des bacs de composte
Résolution 2017-177**

Considérant que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Sur proposition de la conseillère Mme Mariane Paré,

Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 360 l. nécessaires aux activités de la Municipalité pour les années 2018 et 2019; la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants aérés de 360 L dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2018 2019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

**9.1 Renouvellement du contrat pour la collecte des ordures dans les chemins privés
Résolution 2017-178**

Considérant que l'entrepreneur Allan James a confirmé auprès de la direction générale qu'il était prêt à renouveler son contrat pour la collecte des ordures pour une autre année aux mêmes conditions;

Sur proposition du conseiller M. Gérard Beaudoin,
Il est résolu l'unanimité par les conseillers

D'accorder le contrat de ramassage des ordures et du recyclage sur certains chemins privés à monsieur Allan James pour une année au montant de 8 589.90 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

**10.1 Politique de remboursement pour les frais des non-résidents
Résolution 2017-179**

Sur proposition du conseiller M. Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter la *Politique de remboursement pour les frais de non-résidents* qui propose aux résidents de Dudswell un remboursement d'une partie des frais pour les activités sportives réalisées par l'association de hockey du Haut-Saint-François, le patinage artistique de East Angus et les cours de natation offerts à Weedon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.2 Embauche d'une consultante pour l'organisation d'événements culturels
Résolution 2017-180**

Considérant qu'il y a la volonté municipale de conserver la tenue de la Boîte à cadeaux de Dudswell pour sa 22^e édition en 2017;

Considérant que cette activité se déroulera les 18 et 19 novembre;

Considérant que les préparatifs et contacts avec les artistes et artisans sont en retard;

Considérant qu'il y a le désir de participer aux Journées de la culture en organisant une journée d'activités le 30 septembre;

Sur proposition du conseiller M. Jean-Maurice Deschênes
Il est résolu l'unanimité par les conseillers

D'embaucher Mme Claudia Racine, consultante externe, à 33 \$ de l'heure (sans taxe) pour une banque d'heure maximum de 215 heures, pour organiser et superviser les Journées de la culture qui se tiendront le 30 septembre 2017 et la Boîte à cadeaux qui se déroulera les 18 et 19 novembre 2017;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES**11.1 Adoption des comptes payés et à payer
Résolution 2017-181**

1284	Daniel Breton	Frais de déplacement	20.41
1285	Daniel Breton	Frais de déplacement	34.85
1286	Karen Jean	Remboursement - natation	100.00
1287	Readman Mario	Frais de déplacement et dépenses - Loisirs	993.87
1288	Lessard Michel	Frais de dépense - téléphone voirie	114.98
1289	SOCAN	Droit de licence - 2e trimestre 17	260.06
1290	Aquatech	Entretien & réparation - réseau e-p & e-u	4,800.21
1291	Batteries Nationale	Achat de batteries - service incendie	108.66
1292	Le Groupe Sports-Inter Plus	Jeux SAE - parc (but, peinture)	375.86
1293	Yves Manseau	Entretien - réseau routier	1,712.79
1294	Régie intermunicipale	Enfouissement - déchets	1,779.15
1295	Bell Canada	Téléphone - Bâtiments municipaux	735.26
1296	Hydro-Québec	Électricité - Lumières de rues	2,855.21
1297	Khennache Nacim	Achat de composteur domestique	231.07
1298	AVIZO Experts-conseils	Plans & devis - patinoire	3,495.24
1299	Aquatech	Entretien & répar. - réseau e-p & e-u	14,400.62
1300	Aquatech	Entretien & répar. - réseau e-p & e-u	4,800.21
1301	Bell Mobilité	Téléphone - employé. & service incendie	190.06
1302	Bouchard Josée	Frais de déplacement	30.13
1303	Bureau en Gros	Fournitures de bureau	394.67
1304	Hydro-Québec	Électricité - Bâtiments municipaux	1,383.85
1305	Morin Catherine	Frais de déplacement	18.45
1306	Renflouement petite caisse	Renflouement petite caisse (rés. 2017-149)	368.55
1307	Garage Richard Charest	Antirouille - véhicule (voirie)	160.96
1308	Gagnon Marie-Ève	Frais de déplacement et dépenses	281.16
1309	Readman Mario	Frais de déplacement et dépenses - Loisirs	220.87
1310	Lessard Michel	Frais de dépenses - voirie	132.32
1311	Hydro-Québec	Électricité - Bâtiments municipaux	1,900.18
1312	Lemire Pierre-Alain	Frais de dépenses et de déplacement	517.87
1313	9146-8801 Québec inc.	Rechargement - Staple (bons 2017-0039 & 2017-0043)	1,912.62
1314	Transport et Excavation	Entretien - parc (baseball)	965.45
1315	Bell Canada	Téléphone - Bâtiments municipaux	728.92
1316	Régie intermunicipale	Enfouissement - déchets	129.24
1317	AQUAM	Achat de vestes - plages	393.62
1318	AVIZO experts-conseils	Étude préliminaire pour la rue à Bishopton (rés. 2016-246) & Mandat - taxes accises	8,887.57
1319	9146-8801 Québec inc.	Nivelage avant abat-poussière	3,338.59
1320	Boise pinsons S.E.N.C.	Achat confiture - BAT	50.80
1321	CANAC	Achat fluorescents - H.V.	69.64
1322	Cherbourg sanitaire et emballage	Achat papier hygiénique	80.25
1323	Comité culturel de Weedon	Spectacles jeunesse	862.31
1324	Communication plus	Système de télécommunication	244.43
1325	Compresseur Robitaille	Entretien & réparation - usine (E-U)	118.42
1326	Conseil sport loisir de l'Estrie	Soirée d'information	34.49
1327	Construction SEBAS inc.	Réparation plafond - station e-u	4,771.46
1328	La coop des cantons	Réparation carré de sable & achat de chlore de sodium - e-p	234.24
1329	CSE incendie et sécurité inc.	Pièces & accessoires - service incendie	1,382.86
1330	DK soudure	Entretien & réparation - véhicule incendie	316.18
1331	Enseignes A-Gagnon	Achat - vêtements - SAE	678.48
1332	Laboratoires EnvironneX	Analyses laboratoire	431.58
1333	Fonds des pensions alimentaires	Pension alimentaire - paiement d'août 2017	151.47
1334	Fonds de l'information	Mutations - juin 2017	65.65
1335	Sylvie Fontaine	Contrat entretien ménager	2,143.54
1336	Fortin Marc	Entretien - fleurs	528.77
1337	Gagnon du temps S.E.N.C.	Achat de clôture & bacs à fleurs	6,536.35

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1338	Graymont (QC) inc.	Entretien & réparation, travaux - réseau routier (Staples, Beulé, Ham, 10e Rang, Audit. Érables) Réparation - ponceaux	3,489.82
1339	Le groupe A & A	Photocopies	439.76
1340	Léo Hamel	Achat fleurs, terreau enseignes et plantes	7,030.72
1341	Réal Huot inc.	Achat ponceau	23,229.54
1342	Allan James	Contrat vidanges 2016-2017 - Lac Miroir	823.04
1343	J.M. Laroche inc.	Entretien & réparation - station e-u	129.35
1344	Karite Delapointe & Anima	Achat produits de karité - BAT	104.86
1345	Yvan Lemelin enr.	Entre. jardin collectif, achat bancs - M.C.	3,195.00
1346	Clermont Lessard	Réparation entrée de service (4 rue Gilbert) - Entretien parc (baseball) - Répar. ponceau	2,647.31
1347	Yves Manseau	Entretien stationnement plage - Entretien parc (baseball) - Répar. ponceaux - Ramassage déchets maison brûlée (Lessard)	1,445.95
1348	Miellerie Lune de miel	Achat de bonbons - BAT	66.23
1349	Monty Sylvestre	Vérification - règlement d'urbanisme	5,285.67
1350	M.R.C. du HSF	Téléphonie IP juillet 2017 - Honoraires professionnels - carte Dudswell et configuration imprimante	1,396.54
1351	Municipalité Weedon	Épandage calcium - Nivel. avant abat-pous.	4,577.36
1352	Entreprises D. Munkittrick inc.	Entre. & répar. travaux - réseau routier (Staples, Beulé, Ham, 10e Rang, Audit, Érables)	808.08
1353	Gestion Daniel Munkittrick inc.	Travaux - réseau routier (Ham, 10e Rang, Audit, Érables)	430.97
1354	Thomas Munkittrick inc.	Travaux - réseau routier (Ham, 10e Rang, Audit, Érables)	348.33
1355	Pavage Estrie Beauce	Réparation - réseau routier (asphalte)	18,664.58
1356	Pelletier Daniel	Travaux émondage	2,650.00
1357	Place 112	Essence & diésel - voirie & service incendie	568.71
1358	Produits Le petit chaperon rouge	Achat gelée, confiture - BAT	113.85
1359	Régie intermunicipale	Enfouissement - déchets	5,986.40
1360	Régie inter. sanit. des Hameaux	Collecte d'ordures & recyc. - juillet 2017	8,645.83
1361	Renaud Isabelle	Impression - affiches exposition	34.50
1362	Léger Robert	Matériels pour exposition	81.00
1363	SOLUTEK informatique	Achat télévision - DG	1,033.58
1364	S.O.S. pompes pièces expert	Entre. & répar., achat pompe - station e-u	658.00
1365	Soudure Dakota Bélanger	Réparation - enseignes	125.00
1366	Climatisation St-François inc.	Entre. & répar. - air climatisé (H.V.)	370.80
1367	Transport Claude Paiement inc.	Réparation - ponceau	592.59
1368	La Tribune	Avis public - appel d'offres (voirie)	302.56
1369	Uline Canada corporation	Fourniture de bureau	446.80
1370	V.R.mobile inc.	Réparation - ascenseur H.V.	1,230.00
1371	Bennett Malcolm	Entretien pelouse	3,260.34

Le tout pour un montant total de 174,427.18 \$

Un montant de 54,425.40 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ADOPTION DE REGLEMENTS

12.1 Avis de motion modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 2017-225*

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le plan d'urbanisme et intitulé "PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-225" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est

remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.2 Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2017-226

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement de zonage et intitulé "Règlement de zonage numéro 2017-226" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.3 Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 2017-227

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement de lotissement et intitulé "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-227" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.4 Avis de motion – Règlement de construction numéro 2017-228

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement de construction et intitulé "Règlement de construction numéro 2017-228" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.5 Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement sur les permis et certificats et intitulé "Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.6 Avis de motion – Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2017-230

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement sur les conditions

d'émission des permis de construction et intitulé "*Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2017-230*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.7 Avis de motion – Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement sur les usages conditionnels et intitulé "*Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12.8 Avis de motion – Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale numéro 2017-232

Mme Mariane Paré, conseillère, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement remplaçant le Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale et intitulé "*Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale numéro 2017-232*" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture de ce règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**12.9 Résolution en vertu de l'article 110.3.1. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Adoption du projet de règlement numéro 2017-225 sur le plan d'urbanisme, du projet de règlement numéro 2017-226 de zonage et du projet de règlement numéro 2017-227 de lotissement
Résolution 2017-182**

Sur proposition de Mme Mariane Paré, conseillère, appuyé par M. Serge Lemieux, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2017-225 visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Dudswell et intitulé "*Plan d'urbanisme de Dudswell*" ainsi que le projet de règlement numéro 2017-226 visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Dudswell suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "*Règlement de zonage*" et du projet de règlement numéro 2017-227 visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Dudswell suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "*Règlement de lotissement*".

Copies des projets de règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ces projets de règlements sera tenue le 29 août 2017 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Dudswell située au 76, rue Main à Dudswell. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de

règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.10 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-228 de construction
Résolution 2017-183**

Sur proposition de Mme Mariane Paré, conseillère, appuyé par M. Serge Lemieux, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2017-228 visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Dudswell suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "*Règlement de construction*".

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **29 août 2017** à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Dudswell située au 76, rue Main à Dudswell. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.11 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-230 sur les conditions d'émissions des permis de construction
Résolution 2017-184**

Sur proposition de Mme Mariane Paré, conseillère, appuyé par M. Gérard Beaudoin, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2017-230 visant le remplacement du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction de la Municipalité de Dudswell suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "*Règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction*".

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 29 août 2017 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Dudswell située au 76, rue Main à Dudswell. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.12 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet *Règlement sur les usages conditionnels* numéro 2017-231
Résolution 2017-185**

Sur proposition de Mme Mariane Paré, conseillère, appuyé par M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2017-231 intitulé «*Règlement sur les usages conditionnels*».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 29 août 2017 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Dudswell située au 76, rue Main à Dudswell. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du

conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.13 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du projet de règlement numéro 2017-232 sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale
Résolution 2017-186**

Sur proposition de Mme Mariane Paré, conseillère, appuyé par M. Serge Lemieux, conseiller, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2017-232 intitulé "*Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale*".

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **29 août 2017** à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Dudswell située au 76, rue Main à Dudswell. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

13.1 Présentation des fiches de projet

13.2 Présentation de M. Dodier

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions des citoyens

Le président donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

Le président donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pierre Briand, maire, déclare la séance close à 20h07.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean-Maurice Deschênes propose la levée de la séance à 20h07.

Jean-Pierre-Briand
Maire

Nacim Khennache
coordonnateur et inspecteur en bâtiment
et en environnement